

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-01-34x-00009 Référence de la demande : n°2022-00009-040-001

Dénomination du projet : CPIE - capture-relâcher immédiat Râle des Genets

Lieu des opérations : Chinon - département d'Indre et Loire (37)

Bénéficiaire : CPIE TOURAINNE VAL DE LOIRE

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande de reconduction d'opération de sauvetage de l'espèce très menacée en France du Râle de genêts dans les vallées inondables de la Vienne à la confluence avec la Loire est faite par le CPIE local, lequel suit les programmes de conservation de l'espèce et de sensibilisation des agriculteurs pour qu'ils contractent des mesures MAE.

Les rapports d'activités pour les années précédentes sont remarquablement bien faits et montrent le professionnalisme des opérateurs.

C'est pourquoi un avis favorable est accordé à cette demande de capture/relâcher de l'espèce pour la période 2022 -2024.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : **21 MARS 2022**

Signature :

